



Sabine, l'asso vélo de Rouen

membre de la FUB

12 rue du contrat social 76000 Rouen

<https://sabinerouenvelo.org/>

courriel : rouensabine@fub.fr

SIRET : 452 942 303 00036

Rouen, le 16 septembre 2023

Monsieur le Président de la
Métropole Rouen Normandie
108 allée F. Mitterrand - CS 50589
76006 Rouen cedex

Objet : piste cyclable devant la CARSAT, avenue du Grand Cours, Rouen

Monsieur le Président

Nous attirons votre attention sur l'aménagement de la piste cyclable située avenue du Grand Cours, entre la route départementale 18^E et le parking de la CARSAT, qui ne nous paraît pas satisfaisant.

Il y a environ 100 m de parcours caractérisé par la présence de 8 platanes situés au milieu de la piste.

Compte tenu de la spécificité de l'environnement, nous vous livrons un point de vue lié à notre expertise d'usagers du vélo mais également un point de vue de spécialiste des arbres et du sol, car en tant que citoyens nous avons une approche globale liée à notre préoccupation environnementale.



Photo de gauche, avant l'aménagement : sol des arbres préservé.

Photo de droite, après l'aménagement : artificialisation des sols = condamnation des 8 platanes.

A. Le point de vue de SABINE

A.1 - Le revêtement ne résistera pas aux racines des arbres qui risquent d'éclater l'asphalte. Cette situation va rendre la piste cyclable inadaptée à la circulation des vélos en plus de la rendre dangereuse.

A.2 - La chute des feuilles à l'automne risque de rendre glissante la piste cyclable. De plus,

en cas de chute d'un cycliste, la proximité directe avec la route départementale 18^E s'avère dangereuse.

B. Le point de vue d'un spécialiste des arbres et des sols

La situation particulière de ces 100 m de piste cyclable nous amène à considérer le point de vue qui tient compte de l'intérêt des arbres et des services qu'ils nous rendent. C'est pourquoi, nous avons demandé sur LinkedIn l'avis d'un spécialiste, Yannick Poyat, ingénieur agro-pédologue, spécialiste des arbres et des sols.

Voici son avis :

« (...) il est question d'une piste cyclable qui a été créée sur un alignement d'arbres. Il s'agit d'un alignement de platanes en fosse continue, encadrée de part et d'autre par un parking et une route. Le volume de sol dédié à la prospection racinaire se situe donc sous cette bande végétalisée. Cette même bande assure une continuité sol-atmosphère, essentielle à l'infiltration des eaux pluviales et aux échanges gazeux. Petit rappel de base : les racines respirent. Tout comme nous, elles ont besoin d'oxygène pour produire de l'énergie. L'installation de cette piste cyclable a pour conséquence d'annuler les fonctions assurées par cette bande végétalisée. Ces fonctions sont pourtant essentielles à la pérennité des arbres ; ça a l'air de rien comme ça car on parle de seulement 8 arbres. Mais ces 8 platanes contribuent chaque année à séquestrer près de 300 kg de CO2 atmosphérique, à capter près de 11 m3 d'eau pluviale et à filtrer près de 4 kg de particules fines. Ces arbres nous rendent service. Si on dégrade leurs conditions de vie, il ne faudra pas leur en vouloir si ces services ne sont plus au rendez-vous ... ».

Conclusion et proposition

Le point de vue de SABINE et celui de l'ingénieur agro-pédologue, spécialiste des arbres et des sols, convergent : pour assurer, d'une part, la sécurité des cyclistes, et d'autre part, assurer la survie des 8 platanes, ce tronçon de piste cyclable devrait être déplacé.

Nous avons d'ailleurs pu constater sur place que les cyclistes n'empruntent pas la piste mais traversent le parking de la CARSAT.

Pour ces raisons, nous souhaitons que cette partie de piste cyclable soit réaménagée.

Comme nous l'avions demandé en 2020, à l'occasion de l'enquête publique avant les travaux, nous proposons que la piste soit éloignée de l'avenue du Grand Cours et positionnée au sud des arbres. Cette modification nécessite bien évidemment de modifier l'emprise du parking de la CARSAT.

Nous espérons que vous prendrez en compte notre proposition et qu'une négociation pourra être engagée avec la CARSAT afin de trouver un accord pour mener à bien ce réaménagement pour non seulement rendre cet itinéraire cyclable réellement efficient mais aussi assurer la pérennité des arbres.

Dans l'attente, et restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos cordiales salutations

Le conseil d'administration de SABINE

copie à : M. le Directeur CARSAT Normandie
5 avenue du Grand Cours - CS 36028 - 76028 ROUEN cedex 1